

Temps forts de l'actualité

Number 307, February 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021190ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021190ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2008). Temps forts de l'actualité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (307), 6–6. <https://doi.org/10.7202/1021190ar>

TEMPS FORTS DE L'ACTUALITÉ

Le mouvement coopératif fête l'anniversaire de la loi de 1947

Le 21 novembre 2007, le mouvement coopératif français fêtait, avec le soutien de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES), les 60 ans de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Jouant le rôle de loi-cadre, celle-ci offre une légitimité aux coopératives en inscrivant dans le droit les fondements d'une identité singulière, distincte de celle des sociétés commerciales.

Pour marquer cet anniversaire et rappeler l'actualité et le poids de la coopération en France, deux rapports ont été présentés à une assemblée de coopérateurs, réunis à l'Espace du centenaire à Paris.

Le Conseil supérieur de la coopération (CSC), dans son huitième rapport, décline différentes facettes de la présence coopérative en France aujourd'hui. Quelques définitions, de la loi de 1947 au règlement relatif au statut de la société coopérative européenne (SCE), énoncent les principes et les finalités du fonctionnement coopératif. Les coopératives sont présentes dans la plupart des secteurs d'activité et pour la plupart progressent en parts de marché dans les dernières années. Le rapport propose une présentation détaillée de chaque famille : les

coopératives d'utilisateurs ou d'usagers, les banques coopératives, les coopératives d'entreprises, les coopératives de production (Scop) et les coopératives multisociétaires (Scic). Cet « entreprendre ensemble » est facilité par des organes de représentation et de promotion qui établissent le dialogue avec les pouvoirs publics. Les succès des coopératives reposent sur la primauté donnée au capital humain, la gouvernance démocratique, l'ancrage local, leurs capacités d'innovation et de réponse aux nouveaux besoins. Ces atouts en font des acteurs naturels pour un développement durable et responsable.

Sur le principe du « Global 300 » de l'Alliance coopérative internationale (ACI), qui classe les trois cents plus grandes entreprises coopératives dans le monde sur la base de leur chiffre d'affaires, le Groupement national de la coopération (GNC), avec le soutien de la DIIESES, réalise la première publication du top 100 des entreprises coopératives françaises. Pour refléter la diversité et le dynamisme du mouvement coopératif en France, une présentation et un classement des entreprises par familles viennent compléter le rapport.

Deux publications⁽¹⁾ pour rendre compte d'un héritage dont la loi de 1947 n'a pas à pâler... ●

(1) Consultables et téléchargeables sur le site : www.entreprises.coop.
Tél. GNC : 01 42 93 59 59.